



**Procès-verbal du Conseil municipal**  
**du mardi 5 décembre 2023**

## Ordre du jour :

- 2023 08 90 Vote des Tarifs 2024
- 2023 08 91 Ouverture des commerces le dimanche en 2024
- 2023 08 92 Subvention à la coopérative scolaire de l'école primaire pour un séjour scolaire en mai 2023
- 2023 08 93 Décision modificative n°5 - Budget Principal
- 2023 08 94 Décision modificative n°2 - Budget Eaux
- 2023 08 95 Décision modificative n°4 - Budget Assainissement
- 2023 08 96 Apurement du compte 1069
- 2023 08 97 Admission en non-valeur du budget assainissement
- 2023 08 98 Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2023
- 2023 08 99 Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif
- 2023 08 100 Travaux d'éclairage public « Remplacement foyer 0471 – Promenade de la Sablière – ARM 919 »
- 2023 08 101 Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnr)

\* \* \*

\*

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le procès-verbal du Conseil municipal du 14 novembre 2023.

### **2023/08/90 : Vote des tarifs 2024 :**

**Étaient présent(e)s :** M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; M. REBIERE Michel.

**Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir :** Mme BOSREDON COURNIL Sylvie donne pouvoir à M. BOST Jean-François ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à M. MORTESSAGNE Benoît.

**Était absente excusée :** Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 29/11/2023	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 3	

Le Conseil municipal se prononce et vote des tarifs pour les différents services que peut offrir la commune à ses administrés et à ses abonnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** les tarifs 2024 conformément au document ci-joint.

## TARIFS 2024

### TARIFS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

#### TARIFS EAU POTABLE

##### EAU – ABONNEMENTS

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
COMPTEUR 12/20	55,00 €	55,00 €
COMPTEUR 30/40	107,00 €	107,00 €
COMPTEUR 50/80	205,00 €	205,00 €
COMPTEUR 100	256,00 €	256,00 €

##### EAU – SURTAXE COMMUNALES

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
DOMESTIQUE	0,5791 €	0,5791 €
ABONNES SPECIAUX		

#### TARIFS ASSAINISSEMENT COMMUNE

##### SOGEDO

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
PRIME FIXE	45,00 €	45,00 €
PRIX AU m <sup>3</sup>	0,90 €	0,90 €
Branchement type	2 500,00 €	2 500,00 €
Traitement matières de vidange	15,00 €	15,00 €

**COMMUNE**

	Tarifs 2023		Tarifs 2024	
PRIME FIXE	60,00 €		60,00 €	
PRIX AU m <sup>3</sup>	0,90 €		0,90 €	
Participation forfaitaire AC	500,00 €		500,00 €	
Astreinte de mise en paiement si absence de raccordement				
	PRIME FIXE	60,00 €	PRIME FIXE	60,00 €
	Prix au M3	0,90 €	Prix au M3	0,90 €

Au bout de 2 ans : possibilité de majoration d'astreinte	Majoration	Jusqu'à 400%
--	------------	--------------

**TARIF ASSAINISSEMENT ZAE de LABAURIE****COMMUNE**

	Tarifs 2023		Tarifs 2024	
PRIME FIXE	60,00 €		60,00 €	
PRIX AU m <sup>3</sup>	0,90 €		0,90 €	

**SOGEDO**

	Tarifs 2023		Tarifs 2024	
PRIME FIXE	45,00 €		45,00 €	
PRIX AU m <sup>3</sup>	0,90 €		0,90 €	

## REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
terrasse commerces	tarif unique 10€/m <sup>2</sup> /an	tarif unique 10€/m <sup>2</sup> /an
centre bourg		
terrasse en dehors		
centre bourg		
terrasse couverte		

CATEGORIE	Tarifs 2023	Tarifs 2024
EMPLACEMENT HEBDO. FIXE	45,00 €	45,00 €
EMPLACEMENT EXCEPTIONNEL HORS MARCHÉ	20 €	20 €
ABONNEMENT 5 DATES ANNUELLES HORS MARCHÉ	50 €	50 €

## TARIFS DES DROITS DE PLACE SUR LE MARCHÉ DE LA COMMUNE

CATEGORIE	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Commerçants non sédentaires le m <sup>2</sup>	0,50 €	0,50 €
Matériel agricole le m <sup>2</sup>		
Minimum de perception	4,00 €	4,00 €
Foires annuelles	tarif + 50%	tarif + 50%
Livraison (camion outillage)	57,00 €	57,00 €

**TARIFS FORAINS - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

CATEGORIE	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Catégorie 1 baraque ( manèges enfants <14 ans)	forfait de 70 € pour la fête	forfait de 70 € pour la fête
Catégorie 2 manèges enfants >14 ans	forfait de 100 € pour la fête	forfait de 100 € pour la fête
Catégorie 3 manèges sensationnels	forfait de 150 € pour la fête	forfait de 150 € pour la fête

**TARIFS CIRQUES, CABARET EQUESTRE, etc .....**

CATEGORIE	Tarifs 2023	Tarifs 2024
<200m <sup>2</sup>	40 € / jour	40 € / jour
>200m <sup>2</sup>	60 € / jour	60 € / jour

**TARIFS PONT BASCULE**

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
DE 0 à 3 TONNES	5 €	5 €
DE 3 à 10 TONNES	5 €	5 €
DE 10 à 20 TONNES	5 €	5 €
DE 20 à 25 TONNES	5 €	5 €
DE 25 à 50 TONNES	5 €	5 €

**CIMETIERE**

CONCESSIONS FUNERAIRES	Tarifs 2023	Tarifs 2024
TRENTENAIRE LE m <sup>2</sup>	165 €	165 €
CINQUANTENAIRE LE m <sup>2</sup>	275 €	275 €
COLOMBARUIM 15 ANS	260 €	260 €
COLOMBARUIM 30 ANS	415 €	415 €
COLOMBARUIM 50 ANS	730 €	730 €
DEPOTS EN CAVEAUX PROVISOIRES POUR 6 MOIS MAXIMUM	20 € PAR MOIS	20 € PAR MOIS

## TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

		Tarifs 2023	Tarifs 2024
<b>CANTINE PRIMAIRE</b>	THIBERIENS	2,50 €	2,50 €
	EXTRA-MUROS	3,00 €	3,00 €
	CLASSE ULIS	2,50 €	2,50 €
	ENFANT NON INSCRIT A LA CANTINE	4,50 €	4,50 €
<b>GOUTERS MATERNELLE</b>	FORFAIT ANNUEL	36 € (12 € par trimestre, tout mois commencé est dû)	36 € (12 € par trimestre, tout mois commencé est dû)
FACTURATION REPAS CENTRE DE LOISIRS	ENFANTS CENTRE DE LOISIRS	4,50 €	4,50 €
REPAS PERSONNEL COMMUNE ET COMCOM	ADULTES	4,80 €	4,80 €
REPAS ADULTES EXTERIEURS AUPERSONNEL COMMUNE ET COMCOM (DELIB 2022/03/04)	ADULTES EXTERIEURS	4,80 €	4,80 €
REPAS ENFANTS PRIS EN CHARGE PAR LE CMS BAYOT SARRAZI LE MERCREDI	ENFANTS CMS MERCREDI	2,40 €	2,40 €

## LOCATION SALLES

### SALLE DU PARC

LOCATION SALLE DU PARC	Tarifs 2023	Tarifs 2024
associations thibériennes	0€ la 1ère fois puis 100€	0€ la 1ère fois puis 100€
sociétés, particuliers Thiviers	200 €	200 €
extérieurs à Thiviers	250 €	250 €
location à la semaine	500 €	500 €
forfait ménage	50 €	50 €
chauffage ( novembre à mars)	35 €	35 €

## TARIFS CINEMA

CATEGORIE	TARIFS SEANCE NON 3D 2023	TARIFS 3D CNC 2023	TARIFS SEANCE NON 3D 2024	TARIFS 3D CNC 2024
	tarifs applicables à partir du 2 janvier 2023		tarifs applicables à partir du 2 janvier 2024	
TARIF PLEIN	7,00 €	9,00 €	7,00 €	9,00 €
TARIF REDUIT PREFERENTIEL (ETUDIANTS, CHOMEURS, HANDICAPES, LYCEENS)	5,50 €	7,50 €	5,50 €	7,50 €
TARIF REDUIT (- 18 ANS)	5,00 €		5,00 €	
COMITES D'ENTREPRISES	5,50 €	7,50 €	5,50 €	7,50 €
TARIF REDUIT Partenariat (écoles - ehpad - associations - clsh)	4,00 €	6,00 €	4,00 €	6,00 €
CARTE ABONNEMENT 6 mois	50€ + 2 euros d'achat pour la carte	2€ en + PAR PLACE	50€ + 2 euros d'achat pour la carte	2€ en + PAR PLACE
	validité 6 mois	validité 6 mois	validité 6 mois	validité 6 mois
CARTE ABONNEMENT 1 an	55 €+ 2 euros d'achat pour la	2€ en + PAR PLACE	55 €+ 2 euros d'achat pour la	2€ en + PAR PLACE
	validité 1 an	validité 1 an	validité 1 an	validité 1 an
TARIF ANIMATION (CINE GOUTER, CINE DOUDOU)	5,00 €		5,00 €	
TARIF CINE-MÉMOIRE	4,50 €		4,50 €	
TARIF ECOLE ET CINEMA DELIB.2023/06/74	2,50 €		2,50 €	
TARIF MATERNELLE ET CINEMA DELIB. 2023/06/74	2,50 €		2,50 €	
TARIF COLLEGE AU CINEMA DELIB.2023/06/74	2,80 €		2,80 €	
TARIF LYCEENS AU CINEMA DELIB.2023/06/74	3,00 €		3,00 €	
SEANCE CINESPAGNOL DELIB.2023/06/74	3,00 €		3,00 €	
FESTIVAL INTERNATIONAL DE PESSAC DELIB.2023/06/74	4,00 €		4,00 €	
Opérations nationales, régionales, départementales, communautaires	tarif en fonction de l'opération		tarif en fonction de l'opération	
Tarifs enfants de moins de 2 ans	gratuit		gratuit	
TICKETS COMITE D'ENTREPRISE ACHAT PAR LOT DE 15 PLACES MINIMUM	5,5€ minimum 15 places		5,5€ minimum 15 places	
TICKET CADEAU VALABLE 1 AN	7,00 €		7,00 €	
TARIF PREFERENTIEL ENFANT RELEVANT DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE délib 2022/07/57	3,00 €		3,00 €	
AFFICHE GRAND FORMAT DELIB 2023/06/74	5,00 €		5,00 €	
AFFICHE PETIT FORMAT DELIB 2023/06/74	3,00 €		3,00 €	
POP-CORN SUCRE BIO EN POT DE 80g	4,00 €		4,00 €	
SUCETTES PIERROT GOURMAND	0,50 €		0,50 €	



### **2023/08/91 : Ouverture des commerces le dimanche en 2024 :**

**Étaient présent(e)s :** M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; M. REBIERE Michel.

**Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir :** Mme BOSREDON CURNIL Sylvie donne pouvoir à M. BOST Jean-François ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à M. MORTESSAGNE Benoît.

**Était absente excusée :** Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 29/11/2023	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 3	

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les dates suivantes :

- **1<sup>er</sup> dimanche ouverture des soldes hivernales : 7 janvier 2024**
- **Dernier dimanche des soldes hivernales : 4 février 2024**
- **Dimanche avant Pâques : 24 mars 2024**
- **Week-end prolongé 8 mai : 12 mai 2024**
- **Pentecôte avant la fête des mères : 19 mai 2024**
- **Début des soldes d'été : 23 juin 2024**
- **Fin des soldes d'été : 14 juillet 2024**
- **Week-end avant marché de nuit du mois d'août : 6 août 2024**
- **Grand week-end 15 août : 18 août 2024**
- **1<sup>er</sup> dimanche rentrée scolaire : 1<sup>er</sup> septembre 2024**
- **Veille de Noël : 22 décembre 2024**
- **Veille du 1<sup>er</sup> de l'an : 29 décembre 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dates d'ouverture des commerces
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

### **2023/08/92 : Subvention à la coopérative scolaire de l'école primaire pour un séjour scolaire en mai 2023 :**

**Étaient présent(e)s :** M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; M. REBIERE Michel.

**Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir :** Mme BOSREDON CURNIL Sylvie donne pouvoir à M. BOST Jean-François ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à M. MORTESSAGNE Benoît.

**Était absente excusée :** Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 29/11/2023	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 3	

Lors des votes des subventions au moment du Budget Principal 2023, il a été omis le versement d'une subvention à la coopérative scolaire pour un séjour de l'école primaire de Thiviers à ANDERNOS. Aussi, il est proposé de régulariser cette situation et d'allouer une subvention de 1 900 € à la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ALLOUE une subvention de 1 900 € à la coopérative scolaire pour un séjour de l'école primaire à ANDERNOS.**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

### **2023/08/93 : Décision modificative 5 du Budget Principal :**

**Étaient présent(e)s :** M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; M. REBIERE Michel.

**Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir :** Mme BOSREDON CURNIL Sylvie donne pouvoir à M. BOST Jean-François ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à M. MORTESSAGNE Benoît.

**Était absente excusée :** Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 29/11/2023	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 3	

Madame le Maire présente la DM5 du Budget Principal (vue d'ensemble ci-après) :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM 5 du Budget Principal.

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°5 2023
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DM N°5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-63512 : Taxes foncières	1 097.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 097.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-661131 : Aux communes membres du GFP	0.00 €	1 097.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 097.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6745 : Subventions aux personnes de droit privé	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 497.00 €</b>	<b>3 497.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	44 288.74 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>44 288.74 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1341 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 935.50 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>29 935.50 €</b>
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	436 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582-2023NOUVELLEDON : NOUVELLE DONNE SDE	0.00 €	346 193.50 €	0.00 €	0.00 €
D-204182 : Autres org publics - Bâtiments et installations	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>456 000.00 €</b>	<b>366 193.50 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2135-2023MAIRIE : TRAVAUX ISOLATION TOITURE MAIRIE	0.00 €	119 742.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>119 742.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-2023MAISONSAUTE : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	44 288.74 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>44 288.74 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>500 288.74 €</b>	<b>530 224.24 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>29 935.50 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>29 935.50 €</b>		<b>29 935.50 €</b>

**2023/08/94 : Décision modificative 2 du Budget Eaux :**

**Étaient présent(e)s :** M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; M. REBIERE Michel.

**Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir :** Mme BOSREDON CURNIL Sylvie donne pouvoir à M. BOST Jean-François ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à M. MORTESSAGNE Benoît.

**Était absente excusée :** Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 29/11/2023	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 3	

Madame le Maire présente la DM2 du Budget Eaux (vue d'ensemble ci-après) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM 2 du Budget Eaux.

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS EAUX DE THIVIERS	DM n°2 2023
---------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-777 : Quote-part des subvent <sup>n</sup> d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 946.96 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 946.96 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 946.96 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1391 : Subventions d'équipement	0.00 €	2 946.96 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 946.96 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-203 : Frais d'études, de recherche, de développ et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 864.00 €
<b>TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 864.00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	100 864.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 864.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>103 810.96 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>100 864.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>103 810.96 €</b>		<b>103 810.96 €</b>

**2023/08/95 : Décision modificative 4 du Budget Assainissement :**

**Étaient présent(e)s :** M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; M. REBIERE Michel.

**Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir :** Mme BOSREDON CURNIL Sylvie donne pouvoir à M. BOST Jean-François ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à M. MORTESSAGNE Benoît.

**Était absente excusée :** Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 29/11/2023	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 3	

Madame le Maire présente la DM4 du Budget Assainissement (vue d'ensemble ci-après) :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM4 du Budget Assainissement

<b>24551</b>	<b>COMMUNE DE THIVIERS</b>	<b>DM n°4 2023</b>
Code INSEE	ASSAINISSEMENT DE THIVIERS	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DM 4

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>800.00 €</b>	<b>800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	67 591.00 €	0.00 €	0.00 €
R-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	67 591.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>67 591.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>67 591.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>67 591.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>67 591.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>67 591.00 €</b>		<b>67 591.00 €</b>

**2023/08/96 : Apurement du compte 1069 :**

**Étaient présent(e)s :** M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; M. REBIERE Michel.

**Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir :** Mme BOSREDON CURNIL Sylvie donne pouvoir à M. BOST Jean-François ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à M. MORTESSAGNE Benoît.

**Était absente excusée :** Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 29/11/2023	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 3	

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le budget de la Ville sera soumis à une nouvelle nomenclature comptable : l'instruction comptable M57, qui succédera à la M14 en vigueur depuis 1997. L'objectif de ce changement imposé par le législateur est d'harmoniser les différentes instructions comptables qui cohabitent aujourd'hui entre les différents niveaux de collectivités (M14, M52, M61, M71, M832).

Dans le cadre du passage à la M57, il est impératif d'apurer les imputations comptables qui disparaissent. Aussi, en M14, il restait un reliquat de 44 288.74 € au compte 1069 « reprise 1997 sur excédents capitalisés - neutralisation de l'excédent des charges sur les produits », ce compte non-budgétaire a été mouvementé lors de la mise en place de la nomenclature M14 en 1997, afin de neutraliser l'incidence de la mise en place du mécanisme de rattachement de charges et de produits à l'exercice qui s'imposait alors pour la première fois au budget communal.

Le compte 1069 est non-budgétaire : il ne donne pas lieu à des inscriptions budgétaires votées par le Conseil municipal. C'est pourquoi il ne figure pas dans les documents budgétaires approuvés par la Ville, mais qu'il est visible dans le compte de gestion, établi par le comptable public.

Afin de régulariser ces écritures, il est impératif de transférer les crédits inscrits par DM5 au compte 1068, vers le compte 1069.

Cette opération, est une écriture semi budgétaire, consistant à émettre un mandat d'ordre mixte de 44 288.74 € au débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » par le crédit au compte 1069 « reprise 1997 sur excédents capitalisés - neutralisation de l'excédent des charges sur les produits ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République »,

Vu l'arrêté interministériel de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics, du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que cette norme comptable s'appliquera obligatoirement au budget de la Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant les prérequis pour passer à ce nouveau référentiel budgétaire et comptable, et notamment l'obligation d'apurer le compte 1069 « Reprise 1997 sur excédents capitalisés – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits »,

Considérant que pour la Ville de Thiviers, le compte 1069 a été mouvementé à hauteur de 44 288.74€,

Considérant que le compte 1069 est un compte non budgétaire, et que son apurement se concrétise par l'opération semi-budgétaire consistant à émettre un mandat d'ordre mixte de 44 288.74 € au débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069,

Considérant que l'apurement du compte 1069 nécessite d'être approuvé par une délibération de l'organe délibérant compétent,

- **AUTORISE** l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2023 par une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 par le crédit du compte 1069 pour un montant de 44 288.74 €.
- **PRECISE** que les crédits ont été prévus sur la DM5 approuvée lors du Conseil municipal du 5 décembre.

**2023/08/97 : Admission en non-valeur du budget assainissement :**

**Étaient présent(e)s :** M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; M. REBIERE Michel.

**Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir :** Mme BOSREDON CURNIL Sylvie donne pouvoir à M. BOST Jean-François ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à M. MORTESSAGNE Benoît.

**Était absente excusée :** Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 29/11/2023	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 3	

Madame le Maire présente les sommes à admettre en non-valeur pour des créances anciennes. Ces sommes sont fournies par le Trésor Public.

Madame le Maire propose d'inscrire les sommes au Budget assainissement en non-valeur :

- Au compte 6541 : 790 €

Soit un total de 790 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire les sommes ci-jointes en admission en non-valeur et d'accepter les admissions en non-valeur de cette créance.

**2023/08/98 : Autorisation des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2023 :**

**Étaient présent(e)s :** M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; M. REBIERE Michel.

**Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir :** Mme BOSREDON CURNIL Sylvie donne pouvoir à M. BOST Jean-François ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à M. MORTESSAGNE Benoît.

**Était absente excusée :** Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 29/11/2023	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 3	

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits :

**BUDGET PRINCIPAL :**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20 : 19 061.42€

Chapitre 204 : 367 047.46€

Chapitre 21 : 553 127.33€

Chapitre 23 : 4 096 603.50€

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2023 : 5 035 839.71€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 1 258 959.93€



<b>CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS CORPORELLES Hors opération</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3+DM4	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTE
2031	17 731,42 €		17 731,42 €
2033	- €		- €
2051	1 330,00 €		1 330,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>			<b>19 061,42 €</b>
<b>CHAPITRE 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3+DM4	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTE
2041582	436 853,96 €	-416000	20 853,96 €
204182	20 000,00 €	-20000	- €
<b>TOTAL CHAPITRE 204</b>			<b>20 853,96 €</b>
<b>CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS OPERATION</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3+DM4	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTE
2118	19,10 €		19,10 €
21318	92 539,58 €		92 539,58 €
2135	98 461,64 €		98 461,64 €
2138	43 950,50 €		43 950,50 €
2151	59 556,60 €		59 556,60 €
2152	51 682,21 €		51 682,21 €
2158	21 604,00 €		21 604,00 €
2182	5 000,00 €		5 000,00 €
2183	21 002,92 €		21 002,92 €
2188	26 411,98 €		26 411,98 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>			<b>420 228,53 €</b>
<b>OPERATION gymnase rene forestier</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3+DM4	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTE
21318	11 500,00 €		11 500,00 €
2135	1 656,80 €		1 656,80 €
2313	124 649,34 €		124 649,34 €
238	1 238 012,93 €		1 238 012,93 €

<b>CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS en cours opération tribunes et vestiaire parc</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3+DM4	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTE
2313	537 204,99 €		537 204,99 €
<b>CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS en cours opération ANCIEN GYMNASE</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3+DM4	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTE
2313	4 080,00 €		4 080,00 €
<b>CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS en cours opération MAISON DE SANTE</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3+DM4	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTE
2313	761 000,00 €		761 000,00 €
<b>CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS en cours opération SALLE OMNISPORT</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3+DM4	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTE
2313	1 256 989,50 €		1 256 989,50 €
<b>CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS en cours opération Voirie</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3+DM4	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTE
2315	174 666,74 €		174 666,74 €
<b>CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS en cours opération NOUVELLE DONNE SDE</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3+DM4	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTE
2041582	- €	346193,5	346 193,50 €
<b>CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS en cours opération MAIRIE</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3+DM4	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTE
2135		119742	119 742,00 €

**BUDGET CINEMA :**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20 : 24 500.00€

Chapitre 21 : 42 344.79€

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2023 : 66 844.79€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 16 711.20€

<b>CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS CORPORELLES Hors opération</b>			
COMPTE	MONTANT BP (pas de DM)		MONTANT TOTAL PAR CPTÉ
2031	24 500,00 €		24 500,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>			<b>24 500,00 €</b>
<b>CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS OPERATION</b>			
COMPTE	MONTANT BP (pas de DM)	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTÉ
2135	10 000,00 €		10 000,00 €
2158	5 000,00 €		5 000,00 €
2183	13 000,00 €		13 000,00 €
2184	5 000,00 €		5 000,00 €
2188	9 344,79 €		9 344,79 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>			<b>42 344,79 €</b>

<b>CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Hors opération</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3	MONTANT DM 4	MONTANT TOTAL PAR CPTE
203	380 128,85 €		380 128,85 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>380 128,85 €</b>		
<b>CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS OPERATION</b>			
COMPTE	MONTANT BP+DM1+DM2+DM3	MONTANT DM5	MONTANT TOTAL PAR CPTE
2156	40 780,42 €		40 780,42 €
2158	37 000,00 €		37 000,00 €
			- €
			- €
			- €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>77 780,42 €</b>		

### **BUDGET EAU POTABLE :**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20 : 100 972.00€

Chapitre 21 : 143 117.63€

Chapitre 23 : 793 902.12€

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2023 : 1 037 991.75€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 259 497.94€

CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Hors opération			
COMPTE	MONTANT BP+DM1	MONTANT DM 2	MONTANT TOTAL PAR CPTÉ
203	108,00 €	100864	100 972,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>100 972,00 €</b>		
CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS OPERATION			
COMPTE	MONTANT BP+DM1	MONTANT DM2	MONTANT TOTAL PAR CPTÉ
2156	52 960,68 €		52 960,68 €
2158	90 156,95 €		90 156,95 €
			- €
			- €
			- €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>143 117,63 €</b>		
COMPTE	MONTANT BP+DM1	MONTANT DM2	MONTANT TOTAL PAR CPTÉ
2315	894766,12	-100864	793902

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **2023/08/99 : Augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint administratif :**

**Étaient présent(e)s :** M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; M. REBIERE Michel.

**Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir :** Mme BOSREDON COURNIL Sylvie donne pouvoir à M. BOST Jean-François ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à M. MORTESSAGNE Benoît.

**Était absente excusée :** Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 29/11/2023	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 3	

Un adjoint administratif occupait un emploi à hauteur de 21/35ème.  
Il sollicite l'augmentation de son temps de travail à 32/35ème à compter du 01 janvier 2024.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le passage à 32 heures hebdomadaires d'un poste d'adjoint administratif
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

**2023/08/100 : Travaux d'éclairage public « Remplacement foyer 0471 – Promenade de la Sablière – ARM 919 »**

**Étaient présent(e)s** : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOIR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; M. REBIERE Michel.

**Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir** : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie donne pouvoir à M. BOST Jean-François ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à M. MORTESSAGNE Benoît.

**Était absente excusée** : Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 29/11/2023	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 3	

La commune de THIVIERS, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

**« Remplacement foyer 0471 – Promenade de la Sablière – ARM 919 »**

**L'ensemble de l'opération représente un montant de 1 345.16 € HT soit 1 614.19 € TTC.**

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 65 % de la dépense nette H.T soit un montant de 874.35 € HT s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

La commune de **THIVIERS** s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de **THIVIERS** s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE mandat** au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de THIVIERS.
- **ACCEPTTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

### **2023/08/101 : Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnr)**

**Étaient présent(e)s :** M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; M. REBIERE Michel.

**Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir :** Mme BOSREDON COURNIL Sylvie donne pouvoir à M. BOST Jean-François ; Mme DE OLIVEIRA Fatima donne pouvoir à Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme BRUN Christelle donne pouvoir à M. MORTESSAGNE Benoît.

**Était absente excusée :** Mme LANGLADE Colette

Date de convocation : 29/11/2023	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 3	

Promulguée en mars 2023, la loi n°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable (dite APER) fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Les communes peuvent définir des zones d'accélération (ZA Enr) où elles souhaitent voir prioritairement des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, ect.

Il est proposé au Conseil municipal les zones d'accélération suivantes :

- Les bâtiments publics gérés par la Communauté de communes Périgord-Limousin : Office de Tourisme, le siège de la Communauté de communes, la bibliothèque-médiathèque, la Maison des services,
- Les bâtiments publics gérés par la Commune de Thiviers : école primaire Charlotte Serre, école maternelle, cantine scolaire
- Le secteur des établissements scolaires du lycée et du collège, avec notamment le projet d'installation d'une chaufferie bois
- Les secteurs occupés par des grandes surfaces commerciales / entrepôts :
  - o Avenue du Général De Gaulle – Intermarché
  - o Avenue Roger Jaccou – secteur Lidl et GammVert
  - o Quartier des Narfonds sud – secteur ancien Lidl
  - o Locaux et parking du Super U, Place du Champ de Foire
  - o Les parcelles BE 088, 089 et 090 avec un projet de méthaniseur
  - o Ateliers municipaux
  - o Secteur Poteau des Landes et secteur de la Maison Familiale et Rurale
  - o Secteur abattoir /Enclairval
  - o Ancienne Maison de Retraite et EHPAD du Colombier

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **D'AUTORISER** le plan de zonage ZAEnR présenté et annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Madame le Maire a signé tous les documents relatifs à cet objet.

### **Questions Diverses :**

Madame le Maire présente à l'assemblée l'agenda des festivités à venir :

- Le Téléthon aura lieu cette année les 9 et 10 décembre avec comme à l'accoutumée la participation de nombreuses associations pour animer ce Téléthon. Également, une tombola est organisée avec un tableau de Gabriel Fontaine, peintre décédé en 2015 et pour qui cette cause lui tenait à cœur, à gagner.
- Le samedi 9 décembre également, à midi à la salle du parc municipal, aura lieu le repas des Aînés. Nous pouvons enfin renouer avec les traditions après toutes ces années « Covid ».
- Le mardi 19 décembre en mairie aura lieu la remise des prix du concours de la plus belle vitrine sur le thème de Noël organisé par le CMJ.
- La cérémonie des vœux de la Ville aura lieu le 26 janvier 2024 à partir de 19h à la salle du parc.
- Le bulletin communal « Thiviers Infos » sortira mi-janvier 2024.
- La distribution des colis aux Aînés n'ayant pas participé au repas du 9 décembre pourra débuter à partir de la 3<sup>ème</sup> semaine de décembre.
- N'oublions pas le marché de Noël des 22,23 et 24 décembre place de la République : de nombreux artisans et commerçants exposeront, il y aura des manèges et une calèche qui effectuera un tour de ville.



7

Madame le Maire profite de ce dernier conseil de l'année 2023 pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à chacun.

Les sujets ayant été épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h45.

Madame Isabelle HYVOZ,  
Maire de Thiviers



Madame Christine LASMESURAS DEGLANE  
Adjointe,  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.